

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 16.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 deg. dessus zéro.	62 degrés.	693 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 heures.	0 heure.	5 heures.			
56 m.	14 m. 26	05 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 16 février 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Légion-d'Honneur. — Fluctuations de la dotation-Nemours.
— Budget d'un ouvrier.

La chambre vient de voter avec un admirable dévouement une loi sur la Légion-d'Honneur, vieux oripeau qui n'a plus d'attrait, ni de puissance, et à qui la patrie, autre caducée, a semblé vouloir redonner un peu de la vie qui lui manque à elle-même. Le public et la presse ont pris naïvement la discussion au sérieux, et se sont imaginé que la patrie était réellement en souci de cette institution qui a fait son œuvre et qui s'en va. Ils ont cru qu'il s'agissait de réempourprer le ruban terne et apâlé qui inspira jadis tant d'actions d'éclat, qui causa tant de morts glorieuses; ils n'ont pas vu la ficelle de la comédie.

Paris abrite, à l'ombre de ses monuments, de ses palais, de ses jardins, de ses hôtels plus ou moins somptueux, un animal hardi, alerte, flexible, actif, infatigable, que rien ne rebute et ne décourage, qui, chassé par la porte, rentrera par la fenêtre, s'insinuera partout et ne laissera nul repos à quiconque il se sera une fois attaché. Cet animal que Buffon a oublié, c'est le solliciteur. Il vient sous toutes les formes; mais, quand il porte le frac et le pantalon, son meilleur passeport est un ruban de la Légion-d'Honneur. Le valet se courbe devant lui, dans la crainte de se tromper, et lui livre passage. Depuis qu'il pleut des croix, on se procure facilement un de ces passeports-là. Aussi le métier de pair de France et de valet de pair de France n'était pas tenable; pas de repos, pas de plaisirs, pas de travaux possibles. Il fallait renoncer à Paris ou arrêter le déluge; la loi sera l'arche sainte. Voilà tout le secret de la proposition.

La dotation-Nemours a subi bien des fluctuations depuis huit jours; elle a été en hausse, puis elle est revenue en baisse dans la commission, pendant qu'elle baissait singulièrement dans le pays. On a parlé de transaction, mais les défenseurs de la dotation se sont fièrement drapés dans leurs toges et ont demandé pour qui on les prenait, absolument comme ces mendiants éhontés qui taxent la bienfaisance et lui disent: Il me faut le double. C'est donc en résumé cinq cent mille francs que l'on demandera au pays; les voix puissantes qui ont retenti n'ont fait qu'animer à la curée.

Argent, dotations, apanages, voilà l'ineffaçable devise écrite sur le drapeau de la royauté citoyenne. Retournez-le dans tous les sens, faites-le flotter à tous les vents, détrempez-le dans tous les dissolvants les plus actifs, et toujours, sous tous les aspects, vous y verrez reluire au soleil ces lettres burinées, incrustées, bosselées, étincelantes: Argent, dotations, apanages!

Mais vous avez tort de vous plaindre. Que voulez-vous? chaque être obéit à sa nature; chaque ruisseau suit sa pente. Quand on a créé, institué, inauguré une monarchie, il faut bien lui donner de quoi soutenir ce qu'elle appelle sa gloire et sa splendeur. Il est beaucoup d'hommes pour qui la gloire consisterait à faire les peuples heureux, dont la splendeur se rehausserait de la prospérité publique; il en est d'autres qui n'ambitionnent rien tant que la réalisation en beaux écus comptants de la devise ci-dessus: Argent, dotations, apanages. Puisque vous leur avez donné le pouvoir, nourrissez-les, engraissez-les, et quand ils seront bien repus et bien gras, donnez-leur encore de quoi vous faire quelques largesses alors que vous mourrez de faim et que vous leur tendrez votre chapeau.

Car c'est là le meilleur argument de tous les soutiens salariés de la monarchie argentine; c'est là leur langage. Point de dotations, disent-ils avec effronterie, point de luxe, point de fastueuses dépenses, point de fêtes brillantes, point de bals étincelants, partant point de gain

pour le peuple. Pitoyables raisonnements qui des dotations princières veulent faire une loi des pauvres, et pressurer ce pauvre afin de lui en rendre quelque chose!

Mais quand ils disent que les riches font pour les fêtes princières d'énormes dépenses qui entretiennent les ouvriers, ils oublient de demander d'où vient cet argent du riche. Il vient de la propriété, de l'industrie ou du commerce, les trois sources de la fortune. De la propriété: l'impôt qui servira à la dotation, les dépenses luxueuses qui serviront aux plaisirs, sur quoi les prélèvera-t-on? sur les produits de la terre. Qui les achètera ces produits augmentés du prix de l'impôt? le peuple, c'est-à-dire ces mêmes artisans qu'ils disent soutenir par leurs fêtes et leurs dépenses. Cet argent vient-il du commerce, de l'industrie? Alors qui le fournit, si ce n'est le produit de la manufacture, l'objet d'échange? Et qui paiera encore cet accroissement de valeur? l'ouvrier dont le prix de main-d'œuvre sera réduit, le consommateur pour qui sera augmenté le prix des objets; et plus ce prix est élevé, plus il y a d'hommes forcés de s'en priver.

Mais ce n'est pas tout. L'impôt se forme encore des contributions indirectes, du dixième des octrois, deux impôts essentiellement payés par les classes pauvres. Ainsi, c'est le peuple, toujours le peuple, qui supporte la charge. Quand donc, défenseurs des apanages, vous prétendez que donner des dotations aux princes c'est, en résumé, prendre l'argent du riche pour l'éparpiller aux pauvres, vous mentez; et c'est là le plus doux reproche qu'on puisse vous faire, car si vous ne mentiez pas vous seriez bien coupables.

En effet, il y a bien de l'inégalité, non-seulement dans les conditions, non-seulement dans les jouissances, mais dans la satisfaction des plus pressants besoins; et si les dotations princières sont, comme vous le dites, un moyen de compenser cette erreur de l'ordre social, de rétablir l'équilibre, ce n'est plus cinq cent mille francs qu'il faut donner aux princes; ce sont des millions qu'il faut leur offrir, qu'il faut les prier, les forcer d'accepter en vertu de quelque loi bien sévère. Et vraiment! vous ne savez rien faire qu'à demi; en demandant un million, vous auriez donné au prince le moyen de faire une fois plus de bien, de donner aux arts un encouragement une fois plus fructueux, d'entretenir des domestiques une fois plus nombreux, argument qui doit puissamment flatter cette armée de valets toujours alléchés par les cuisines princières, et dont le *Courrier de Lyon* a si bien senti l'influence qu'il le mettait hier en première ligne pour soutenir l'opportunité de la dotation.

On a calculé combien les cinq cent mille francs de M. de Nemours pourraient payer de généraux, d'académiciens, de conseillers-d'état, d'ingénieurs, d'instituteurs pour les écoles primaires, ce besoin de tous; sait-on de combien de ménages d'ouvriers lyonnais cette dotation représente le gain? Le voici:

Prenons un atelier de deux métiers de maître, en étoffes unies. Le mari et la femme se lèveront bien matin, se coucheront bien tard; ils travailleront quinze heures par jour; vous entendez, Monsieur le duc, quinze heures. S'ils ne prennent de repos ni les dimanches, ni les fêtes, ils arrivent à grand'peine à faire trois cents journées, attendu les chômages forcés auxquels ils sont soumis.

La femme distraite par les soins du ménage, les peines de la maternité, produira moins que le mari, et c'est évaluer très-haut que de porter à huit mètres par jour l'étoffe qu'ils tisseront à deux. Cela fera deux mille quatre cents mètres par an; savoir:

1,500 mètres gros d'Afrique, payés dans les meilleures saisons 75 c. le mètre..... 1,125 f.
900 mètres pout de soie, à 60 c. le mètre..... 540

Total..... 1,665

situation où l'esprit et l'âme semblent se reposer de leurs fatigues, en suspendant l'exercice de leurs facultés. Tout lui était à peu près égal. — Il ne désirait réellement que deux choses: la fin de tout ce bruit qui le fatiguait, et son lit. Néanmoins il restait à sa place, par inertie, parce qu'il y était, parce qu'il aurait fallu se lever et marcher pour en sortir.

A la fin du premier acte, réveillé en sursaut de son désœuvrement moral par les vigoureuses claquées de ceux de ses voisins qui étaient sous le lustre, il se pencha vers celui qui était à sa gauche, et lui demanda pourquoi l'on applaudissait ainsi. On lui répondit: « C'est la toile qui vient de tomber. » Alors il se pencha vers celui qui était à sa droite, et lui demanda le nom de l'auteur de la pièce qu'on jouait. On lui répondit: « M. Halevy. » Après quoi il se redressa machinalement à sa place, et continua de ne songer à rien.

Cependant le dénouement du second acte, auquel il fit attention par mégarde, ouvrit ses facultés endormies à une émotion plus réelle, et le prédisposait à ce qui devait lui arriver plus tard. Son cœur, naturellement tendre et compatissant, fut vivement impressionné par cette douloureuse méprise qui fait tomber le jeune marin devant celle qu'il aime aux pieds de celle qu'il n'aime pas. Il plaignait Henriette, et trouvait en lui comme un écho du sacrifice qu'elle allait s'imposer. Il avait entrevu d'un coup d'œil tout ce qu'il y avait d'émotion saisissante et d'éternels regrets au fond de ce petit drame. Il était ému lui-même, et se figurait que la chose était vraie. Il y songeait encore, lorsque la romance du troisième acte vint faire éclater en lui les sentiments divers que la scène précédente y avait amassés. Cholet

Il faudra dépenser, pour dévidage d'environ

60 kil. de soie, à 4 f.....	240 f.	
Pour le canetage, à 5 c. par mètre....	120	
Pour frais de pliage, tordage, remontage.....	65	665
Pour loyer d'un appartement étroit....	180	
Pour déperdition d'ustensiles, remises, lices, etc.....	60	

Six cent soixante-cinq francs qu'il faut retrancher du total..... 1,000

Il restera donc à ce ménage mille francs par an; et notez bien que j'ai supposé un labeur continu, tandis qu'il est malheureusement vrai qu'il y a une crise en moyenne tous les quatre ans.

Avec ces mille francs, il faudra subvenir à tout; et, en supposant qu'il n'y ait dans ce ménage que deux enfants en bas âge qui coûteront bien de trousseaux et de nourrice cinquante écus par an chacun, il ne restera plus aux époux pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer dans tous leurs travaux, que sept cents francs, c'est-à-dire un franc quatre-vingt-douze centimes par jour pour deux, ou pour chacun quatre-vingt-seize centimes.

Ainsi, messieurs les donneurs d'apanage et de dotation, comptez; la dotation-Nemours représente le revenu annuel de sept cent quatorze ménages, le nécessaire de quatorze cent vingt-neuf ouvriers de la fabrique lyonnaise, ou la subsistance, l'entretien, l'éducation de deux mille individus, hommes, femmes et enfants.

Qu'en pense M. Fulchiron qui va toujours criant à la tribune que ses pères se sont enrichis dans le travail à Lyon? N'est-ce pas qu'avec quatre-vingt-seize centimes par jour les ouvriers peuvent bien s'enrichir, et qu'il n'y faut pas regarder de si près pour leur imposer de nouvelles charges? K.

RÉFORME ÉLECTORALE.

AIX.

La pétition pour la réforme électorale a eu dans cette ville plus d'adhésions que nous n'osions l'espérer. A peine si l'année dernière nous avions pu trouver une centaine de signatures, tant les caractères s'étaient aplatis, tant étaient nombreux les hommes timides, les ignorants et les niais. Aujourd'hui la question de la réforme a pris ici un développement très-important. Les pétitions que nous avons sous les yeux contiennent 472 signatures.

Parmi les signataires, nous comptons six éligibles, un grand nombre d'électeurs censitaires, un ex-lieutenant-colonel de la garde nationale, plusieurs officiers, des avocats, des médecins, des négociants, des officiers en retraite, etc.

— On nous transmet de Marseille un des nombreux exemplaires qui circulent dans cette ville; cet exemplaire porte 168 signatures.

DRAGUIGNAN.

Nous recevons à l'instant la pétition de cette ville, chef-lieu du département du Var. Quoique parmi les signatures figurent celles de deux éligibles, Draguignan n'a pas fait pour la réforme ce que nous espérons de lui; 112 citoyens seulement ont protesté contre notre misérable système électoral.

CLAVIERS (Var).

Ce petit village du canton de Callas a aussi voulu protester contre le monopole électoral. La pétition qu'on nous adresse contient peu de signatures, mais elle ne mérite pas moins une mention honorable.

LA GARDE-FREYNET (Var).

Nous recevons de cette commune une pétition signée par 108 citoyens. Parmi les signatures figurent celles de l'adjoint au maire, de plusieurs conseillers municipaux et officiers de la garde nationale, de deux médecins et d'un grand nombre de négociants.

« Malgré les efforts de M. le maire, nous écrit notre correspondant, nous sommes parvenus à recueillir 108 signatures. Ce résultat nous paraît très-avantageux, lorsque l'on songe à l'état de servilisme dans lequel le maire tient une partie de la classe ouvrière. »

chantait de sa voix la plus douce et la plus pénétrante :

« Quand de la nuit l'épais nuage, »

Ces paroles mélancoliques empreintes d'un désespoir repentant et résigné, cet aveu si touchant d'une faute involontaire mais irréparable, la profonde tristesse de la musique, tout cela vibrerait au plus intime de son être; il eut un de ces moments si rares où le cœur déborde tout-à-coup des larmes intérieures qu'il a retenues pendant long-temps; il sentit ses yeux humides, et relevant sa tête pour n'être distrait par rien de ce qui l'entourait, il s'abandonna tout entier aux fictions de son imagination, et se laissa dériver au cours des rêveries que l'orchestre et le chanteur faisaient naître en lui. Au moment où il entendait ces mots du second couplet :

« Quand ma paupière, »

« En se ouvrant a pu te voir... »

il aperçut directement, au-dessus de lui, les bras appuyés sur le velours du balcon, une jeune fille, blanche et pensive, qui fixait inattentivement sur lui ses yeux chargés de larmes. Leurs regards se rencontrèrent; la jeune fille, réveillée elle aussi de sa rêverie, s'en aperçut, détourna les siens, et releva sa tête qu'Albéric ne vit plus. Cet instant fut très-court et très-rapide; il n'avait duré que le temps qu'on met à voir passer une flèche devant soi. Cet instant, Albéric n'a jamais pu l'oublier; ce qu'il a vu alors, il le voit encore aujourd'hui.

La tête qu'il avait entrevue était de la plus expressive beauté: une tête d'ange. Il avait cru un instant que cette tête était dans son rêve. L'air, les paroles, la figure blanche de l'enfant, tout cela se mêlait, tournait dans sa tête; il regardait encore là

Airs Chronologiques.

A. M. E. D'ISSY.

Il y a peu d'années, en revenant des bords du Rhin, Albéric passait à Paris où il ne devait séjourner que deux fois vingt-quatre heures. Le soir de son arrivée, il prit un billet d'Opéra-Comique, comme le lecteur d'Alfred de Musset, sans trop savoir ce qu'on devait lui chanter; il avait aperçu le théâtre en passant sur les boulevards, et, par manière de passe-temps, pensant que la soirée ne serait là ni plus longue ni plus courte qu'ailleurs, il était entré sans lire l'affiche. M. Halevy faisait donner ce soir-là la première représentation de *L'Eclair*, un des diamants les plus petits, mais les plus brillants, de sa couronne de maître.

La chambre était complète, les toilettes les plus riches et les plus variées donnaient aux loges et aux galeries un air de fête inaccoutumée. Il se faisait dans la salle ce murmure confus qui précède toujours l'apparition des œuvres nouvelles. Albéric put à grand-peine trouver une place à l'une des extrémités du parterre, au-dessous du balcon; bienheureux encore de n'être pas obligé d'aller redemander son argent au contrôle. Des chuchotements se firent entendre, les hommes s'assirent et quittèrent leurs chapeaux, l'ouverture était commencée. Le rideau se

Albéric n'apportait qu'une médiocre attention à ce qui se passait sur la scène. Allemand depuis deux mois, et presque étranger à Paris, il ne se doutait nullement de l'importance de la solennité musicale à laquelle il assistait. Il était dans cette si-

LE LUC (Var).

On nous adresse de cette ville la pétition suivante que l'on nous prie d'envoyer au comité Laffitte :

« Les citoyens soussignés de la commune du Luc, département du Var, demandent que tout contribuable et tous ceux qui ont droit de faire partie de la garde nationale soient électeurs; que tout électeur soit éligible et que les députés soient salaires. »

En deux jours cette pétition a été couverte de 170 signatures; 5 électeurs et 14 conseillers municipaux sur 19 l'ont signée, les deux adjoints en tête.

Le Luc est une des communes les plus patriotiques de France. Dans toutes les manifestations populaires elle se place toujours au premier rang. (L'Ere nouvelle.)

Le maréchal Maison est mort le 13, à midi, rue Richer, à la suite d'une fluxion de poitrine. La maladie avait rouvert une blessure dont le maréchal avait été atteint au poulmon il y a plus de 40 ans.

M. Maison (Nicolas-Joseph), né à Epinay (Ille-et-Vilaine), le 19 décembre 1770, partit comme officier d'un des bataillons de 1792. Peu après, nommé capitaine, il sauva à Jemmapes le drapeau d'un bataillon de Paris un moment mis en déroute. La journée de Fleurus, l'attaque du fort de Vich sous Maëstricht, presque toutes les opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse, Cudenbach, le passage du Rhin, les campagnes d'Italie jusqu'au traité de Campo-Formio, puis Manheim, Austerlitz, Espinosa, Madrid, Polotsk en Russie, Lutzen et Bautzen, Leipzig, la défense de la ligne du Rhin en 1814, ont tour à tour contribué à donner du lustre au nom de M. Maison.

Sa carrière politique a été moins brillante. Comblé des faveurs de l'empereur, il s'empessa, après l'abdication, de reconnaître les Bourbons; il signa un armistice illimité avec les généraux ennemis, et alla recevoir Louis XVIII à Lille. Quinze ans plus tard, il reconduisait Charles X à Cherbourg. Louis XVIII l'a créé tour à tour grand-croix de la Légion d'Honneur, pair de France et gouverneur de Paris. Il a désapprouvé les réactions de 1816 et fait quelque peu d'opposition, tout en acceptant d'énormes pensions que lui avaient faites les Bourbons. C'est dans l'expédition de Morée qu'il conquit le grade de maréchal. On se souvient, dans l'armée, que M. Maison, suivi de ses maîtresses, gardait pour lui et pour elles toute l'eau qu'on pouvait se procurer, et laissait les pauvres soldats haletants de soif. Ses ambassades à Saint-Petersbourg et à Vienne, après la révolution de juillet, n'ont pas eu le moindre éclat, et dans les cabinets du 6 septembre et du 22 février il fut l'homme du favoritisme et laissa le duc d'Orléans étendre son action extra-constitutionnelle sur l'armée. Quant à son intelligence, elle était très-ordinaire.

Divers journaux qui obéissent à M. Thiers ont cru devoir faire un brillant éloge, soit de l'indépendance, soit de la franchise militaire, soit même de la finesse diplomatique de M. Maison; M. Thiers devait cet hommage à un ancien collègue, mais nous n'avons pas les mêmes motifs de flatter sa mémoire, et, comme Voltaire, nous pensons qu'on ne doit aux morts que la vérité.

Les ouvriers de la ville de Blois ont suivi l'exemple donné déjà par plusieurs villes, en signant une pétition contre le projet de dotation. Voici le texte de cette pétition qui est déjà couverte d'un grand nombre de signatures :

LES OUVRIERS DE BLOIS A MM. LES DÉPUTÉS.

« Une nouvelle sinistre pour le pauvre peuple vient de retentir jusqu'au fond de nos ateliers. Des ministres qui, mieux que personne, doivent connaître la misère publique, ont osé, nous assure-t-on, solliciter de votre complaisance un crédit annuel de 500,000 francs, destiné à la dotation d'un des princes les plus riches de l'Europe... »

« Députés de la grande nation de 89 et de 1830 ! vous ne consentirez pas à augmenter les souffrances de ceux qui combattirent long-temps pour la liberté ! Nos bras si robustes en juillet, aujourd'hui amaigris par les privations et affaiblis par le travail, suffisent à peine à soutenir nos familles du peu que nous laissons un impôt écrasant; nos enfants, faute du pain nécessaire, languissent étioles par la faim, et l'on voudrait prélever encore sur nous une nouvelle obole ! Oh ! vous ne vous prêterez pas à une semblable éruauté !... Si nous autres, pauvres ouvriers, nous n'avons pas le droit de mêler nos voix à celles des 200,000 électeurs qui vous ont choisis pour représenter le pays, nous avons assez de cœur, vous le savez, pour nous faire tuer quand la patrie est en danger et pousser son cri de guerre. Vous entendrez nos plaintes et vous les transmettez aux grands qui semblent oublier qu'à la porte de leurs palais,

gardés par nos enfants, 30 millions de citoyens souffrent et gémissent, et que, pour le plaisir de quelques-uns, il est injuste de pousser à la misère et aux privations une grande nation tout entière.

« Soyez donc nos défenseurs, députés de la France; repoussez toute demande qui grève la nation d'impôts, et notre reconnaissance vous sera éternellement acquise. »

Le *Courrier de Loir-et-Cher* dit que les signatures apposées à cette pétition sont déjà fort nombreuses, bien qu'elle ne circule que depuis vingt-quatre heures.

Chronique Lyonnaise.

Nous recevons la lettre suivante de Givors, le 14 février 1840.

« Monsieur,

« Votre impartialité et votre empressement à dénoncer les abus me sont un garant pour la publicité de celui que je vais vous signaler.

« La malpropreté des rues de Givors, dont l'importance s'accroît tous les jours par la route de fer qui le traverse et la correspondance qui s'est établie depuis quelques années entre Vienne et cette ville, a été plusieurs fois signalée à l'autorité qui n'a tenu aucun compte des plaintes de citoyens honorables.

« Toutes les fois qu'il s'agit d'embellissements qui ne sont pas de première nécessité, une ville qui n'est pas riche peut se justifier des améliorations qu'elle est en retard d'apporter; mais lorsque la sûreté et la vie des personnes peuvent être compromises, un magistrat ne doit jamais reculer devant des dépenses de peu de valeur. C'est ainsi que l'entrée de Givors est devenue tellement inabordable par les cloaques que le piéton ne sait plus où passer et que les voitures, dans la crainte de rester embourbées, sont obligées de prendre un circuit pierreux qui a été plus d'une fois fatal aux voyageurs.

« Il est inconcevable que M. le maire de Givors s'endorme aussi long-temps dans une sécurité qui compromet chaque jour et à la fois le service d'une entreprise et la sûreté de plus de deux cents voyageurs; il est inconcevable qu'il reste sourd aux plaintes qu'on ne cesse de lui adresser.

« Peut-être la voie de la presse sera-t-elle plus efficace; c'est ce qu'un grand nombre de personnes dont je suis l'organe osent attendre de la publicité de cette lettre.

« Agréez, etc.

F. »

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 15 février 1840.

Monsieur,

La banque de Lyon ne fait pas seulement tourner le privilège qu'elle a à son seul profit par la hausse ou la baisse qu'elle exerce à son gré sur la place; mais encore elle rend difficile l'échange de ses billets (papier-monnaie), en donnant, quand on veut les convertir en argent, la moitié ou le quart environ de la somme demandée en pièces de 25, 50, 75 c., 1 f. 1 f. 50 c. et 2 f., tandis que par l'usage on ne doit en recevoir que le dixième; ce qui, prenant beaucoup de temps à compter, oblige les commerçants de faire les échanges entre eux, ou de recourir aux changeurs qui prennent une prime de 50 c. sur les billets de 1,000 f. Agir de la sorte, je le demande, est-ce de l'équité, de la dignité? J'en rends juge le public.

Agréez, etc.

AUGUSTE M.

« Vendredi matin, au marché de Saint-Nizier, une femme, qui y était venue pour faire ses provisions de ménage, avait déjà fait très-adroitement passer de la balle du coquetier dans le panier qu'elle portait un pain de beurre dit *molette*, lorsque, malheureusement pour cette habile industrielle, des yeux intéressés se sont aperçus de l'escamotage. Bientôt la prestidigitatrice a été arrêtée et conduite chez le commissaire de police où elle a dit se nommer Jeanne Bréan, âgée de 55 ans, tailleuse, demeurant rue Saint-Georges, 16.

Si les infortunés que la faim et la misère poussent à prendre un pain dans la corbeille ou sur l'étalage d'un boulanger sont en quelque sorte excusables, il n'en est pas de même des voleuses aguerries qui, pour faire leur soupe sans bourse délier, font profession de dévaliser les marchés.

— Lundi dernier, à trois heures de l'après-midi, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction et d'escalade, dans la maison du sieur Mainfroy, propriétaire-cultivateur à Oullins, hameau du Perron. Ils ont enlevé une somme de 106 f. en espèces et trois bagues d'or. Une chaîne de même métal, qui était dans la boîte où se trouvaient les bagues, y est restée, sans doute parce que les malfai-

ble de le tirer de son extatique contemplation; il ressemblait à un homme qui, ayant vu par un petit trou du firmament toutes les gloires du ciel intérieur, n'accorderait plus la moindre attention aux choses de la terre.

Un dimanche, nous assistions à une messe dans la cathédrale. A l'élévation, l'organiste joua un morceau lent et religieux, auquel je ne pris garde. Nous étions prosternés tous les deux.

— La voilà, me dit-il, en me serrant vivement le bras; écoutez!

— Quoi? fis-je, plus qu'étonné de sa brusque distraction.

— La romance... je la reconnais.

— Eh bien?

— Eh bien! c'est une moitié de retrouvée, l'autre doit être ici!

— Tu es fou, lui dis-je, quand nous relevâmes nos fronts; nous scandalisons les personnes qui nous entourent.

— Jules, me dit-il, en baissant la voix et se rapprochant de mon oreille, elle est ici, j'en suis sûr. Je sens en moi ce quelque chose étrange qui ne trompe pas. Cet air a fait tressaillir tous mes nerfs. Regarde si tu ne la reconnais pas dans ces femmes voilées.

— Première raison d'abord pour ne la point reconnaître, dis-je, en tâchant de le calmer; en second lieu, on ne reconnaît que ce que l'on a déjà vu.

— Oh! je la retrouverai bien tout seul!

Il n'ajouta plus un mot. Quand la foule s'écoula, ses regards avides se fixèrent sur une jeune personne qui passa contre nous,

teurs, dérangés par quelque bruit, se seront hâtés de fuir sans avoir le temps de s'emparer de ce bijou.

— Le cercle du Midi (cercle de Bellecour) a consacré cette année une somme de 1,000 fr. au soulagement des ouvriers sans travail. Sur cette somme, 500 fr. ont été mis à la disposition de M. le maire pour être répartis entre les divers bureaux de bienfaisance de notre ville, et 500 fr. à M. le préfet pour être employés par la commission de prévoyance.

— La commission exécutive de la société des Amis des Arts prévient le public que, nonobstant la clôture de l'exposition, on peut se procurer des billets d'un franc donnant droit au tirage, qui sera très-prochainement fixé, savoir: au cercle du Midi, place Bellecour; chez MM. Chevallier et Dizier, place de l'Herberie, et chez le concierge du palais Saint-Pierre.

— Un vidangeur nommé Jean, âgé de 25 ans, né à Vézille (Isère), au service du sieur Gerbaud, propriétaire à Vénissieux, se rendait vendredi, à huit heures du soir, à Lyon pour procéder au curage des fosses d'aisance. Il suivait la route d'Heyrieux, afin de venir se ranger à la file sur le pont de la Guillotière, et il était assis sur le devant de sa voiture; mais l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait lui a fait perdre l'équilibre, il est tombé, et les roues de la charrette qu'il conduisait lui ont écrasé la tête. Il a été relevé mort, et son corps a été transporté au dépôt de la Madeleine, à la Guillotière.

— Dans le nombre des brevets d'invention délivrés pendant le troisième trimestre de 1839, et dont la liste a été insérée au n° 704 du *Bulletin des Lois*, on remarque les suivants :

MM. Bellaton, Liandra et Salignat, fabricants d'étoffes de soie, demeurant rue Saint-Polycarpe, n° 5, à Lyon, auxquels il a été délivré, le 8 juillet dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de 5 ans, pour un genre d'imitation de dentelle brodée cannelée.

M. Duchon (Claude), chef ouvrier, demeurant chez M. Gros, fondeur, rue d'Auvergne, n° 5, à Lyon, auquel il a été délivré, le 20 juillet dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de 5 ans, pour un poêle en fonte à galerie et à flammes renversées.

M. Bouvard (André), peintre en décors, demeurant précédemment rue Chalandon, n° 1, à Lyon, et actuellement à Paris, rue de Bussy, n° 27, faubourg Saint-Germain, auquel il a été délivré, le 22 août dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de 5 ans, pour un nouveau genre de parapluie, qu'il nomme parapluie-canne, système Bouvard.

MM. Eynard (Alphée), Pinchon (Alexandre), Laurent (Jean-Baptiste) et Demielle d'Héronville (Jean-Siméon), qui les représente à Paris, auxquels il a été délivré, le 26 septembre dernier, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de 15 ans, pour des procédés simples et économiques propres à remplacer l'indigo.

M. Esprit (Joseph), chef d'atelier à Lyon, auquel il a été délivré, le 30 septembre dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de 5 ans, pour des perfectionnements propres au tissage des étoffes de soie unies, telles que taffetas lustrés et satinés.

— Le 29 janvier dernier, on a retiré du Rhône, près de Montdragon (Vaucluse), le cadavre d'un inconnu, âgé de 35 à 45 ans. — Signalement : Cheveux, barbe et favoris noirs grisonnants, nez pointu et bien fait, menton rond, mâchoire bien garnie, taille d'un mètre soixante à soixante-dix centimètres. — Vêtements : Habit de drap bleu, collet de velours, boutons de soie; pantalon de drap bleu en bon état; gilet de drap bleu, ayant le dos en laine grossière de couleur verte, la doublure en grosse toile et les boutons en métal; gilet de tricot en coton; caleçon en toile descendant jusqu'à la cheville; chemise en calicot, marquée J. B.; bas de coton bleu non marqués, garnis au talon; souliers en mauvais état; cravate de soie noire; mouchoir de poche en coton usé, rayé blanc et rouge.

Ce cadavre présentait à la partie antérieure de la tête une plaie contuse, avec fracture qui paraît avoir occasionné la mort et indiquer que l'individu s'est suicidé ou a été victime d'un meurtre.

Il paraissait avoir séjourné dans l'eau pendant environ vingt jours.

— Une ordonnance royale du 31 janvier 1840 porte que tout conducteur de boissons expédiées à destination du pays de Gex, département de l'Ain, et enlevées dans l'intérieur du royaume, sera tenu de représenter son charge-

mais dont je ne pus entrevoir la figure; il quitta mon bras et la suivit, fasciné, les yeux hagards, lui barrant presque le passage, tant il voulait la voir de près. Je ne sais si elle aussi le reconnaît, mais elle hâta le pas, entraînant sa mère et une sœur beaucoup plus jeune qu'elle: une fois arrivée sous le porche, elle en sortit précipitamment, monta dans une voiture qui attendait à la porte et disparut. Albéric demeura sur le seuil, la tête tournée dans la profondeur de la rue où s'éloignait la voiture, stupéfait, comme un chasseur qui fait partir à ses pieds une perdrix qu'il ne peut pas poursuivre.

Cette seconde apparition, presque aussi brusque que la première, singulière seulement en ce qu'elle coïncidait avec l'air et la romance, acheva d'enlever à mon pauvre ami les quelques facultés qui lui restaient. De ce jour-là, il ne fut plus bon à rien, et je le considérai comme un homme perdu. Le dimanche suivant nous retournâmes à la cathédrale: l'organiste joua l'andante d'une symphonie de Beethoven: Albéric sortit avant la fin de l'office, persuadé qu'elle n'y était pas.

Le lendemain matin, il me réveilla de bonne heure, et me dit ces quelques mots :

— Je ne t'accompagnerai point à Bordeaux. Tu es libre d'y retourner quand tu voudras, demain, ce soir, si cela te fait plaisir. Quant à moi, je me fixe définitivement à Marseille.

— J'entends, lui dis-je; jusqu'à ce que tu l'aies retrouvée. Et le soir nous nous séparâmes. Deux jours après j'étais de retour à mon *Ermitage*, et pendant dix-huit mois je n'entendis plus parler de lui.

(La suite à un prochain numéro.)

où il avait vu, il n'était plus à l'Opéra-Comique; il avait eu un moment d'oubli où il s'était oublié lui-même et le monde qu'il traversait, une minute au ciel, un éclair de bonheur. Il n'était pas bien sûr d'avoir sa raison, mais il était sûr d'avoir fixé quelque chose de céleste et de ravissant; il ne savait d'où il venait, mais il arrivait de quelque part, qui n'était pas sa place au parterre, mais bien sa place au paradis; il avait les yeux rouges comme s'il avait pleuré, et comme il entendait applaudir la romance, lui qui n'applaudissait jamais, se leva sur son banc et applaudit avec fureur, frénésie, ensuite de quoi il retomba barassé. Plus tard il voulut regarder encore, mais il ne vit plus rien. Il n'entendit pas une seule note, un seul mot de plus de ce qu'on jouait et de ce qu'on disait; il demeura froid à sa place et comme épuisé par l'effort qu'il avait fait, lorsque les spectateurs amentés vociférèrent le nom de M. Halévy pour le rappeler sur la scène après la chute du rideau. Il se laissa pousser, bousculer, porter sur les épaules de la foule, et jeter hors de la salle, il ne sait trop comment. Trois jours après, il était à Marseille où il me racontait ce que je viens de vous dire.

Il fut décidé que nous y resterions un mois. Il ne me parla jamais d'autres choses que de sa fantastique apparition de l'Opéra-Comique, et ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il ne se rappelait ni l'air de la romance, ni les traits de la figure; mais il était sûr qu'il reconnaîtrait l'une à la première note, et l'autre au premier regard. Il savait seulement que toutes les deux étaient angéliques: une harmonie céleste et une tête de séraphin. Il ne voyait et n'écouait plus rien; il était impossi-

ment et de faire viser l'acquit-à-caution dont il doit être porteur à l'un des bureaux de douanes établis à Bellegarde, aux Rousses, à Mijoux ou à Forens. A défaut de ce visa, la décharge de l'acquit-à-caution sera refusée par l'employé des contributions indirectes.

GYMNASSE ÉQUESTRE FRANCONI.

Aujourd'hui lundi 17 février.

Manœuvres historiques, exécutées par cinq cavaliers et cinq amazones.

Exercices, par M. Bastien.

Blanche, jument dressée par M. Franconi.

Haute école, à quatre.

M. Redisha, grotesque anglais.

La Carrière militaire, scène à travestissements par M.

Bastien.

Le Matelot en goguette, par M. Gillet.

Le Petit Savoyard, par la jeune Caron.

Intermèdes des clowns.

Exercices divers.

NOTA. — MM. Franconi ont l'honneur de prévenir qu'ils n'ont plus que quelques représentations à donner.

Les bals du Cirque commenceront samedi 22 février.

Paris, 14 février 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce ne sont pas seulement les électeurs de l'opposition qui ont écrit aux députés de leurs arrondissements que, s'ils attachaient quelque prix à leur considération et surtout à leur réélection, ils eussent à répondre par un refus formel au projet de dotation qui leur a été présenté; nous avons vu des députés ministériels déclarer qu'ils avaient reçu de plusieurs de leurs amis, ministériels comme eux et tout aussi dévoués aux intérêts de la famille royale, l'injonction de se montrer inflexibles et de ne pas céder sur la question d'argent qu'ils vont avoir à décider.

Ainsi donc, dans le parti ministériel lui-même, le projet de dotation rencontre aujourd'hui des adversaires. Le fait est certain, et nous avons tout lieu de croire qu'il se révélera dans la discussion de lundi prochain.

Le ministère serait donc bien avisé et il épargnerait à la couronne un sanglant affront s'il se décidait à retirer son projet de loi; mais les conseils de la prudence ne seront pas écoutés, et, dût la royauté en souffrir, l'amour-propre des ministres ne peut se plier à une rétractation.

— Le National dénonce ce matin un fait véritablement inouï dans les fastes parlementaires :

« Tous moyens, dit-il, sont jugés bons, en certain lieu, pour enlever un vote favorable au projet de dotation. La majorité de la commission, dominée par les conseils de la cour, jalouse de satisfaire de hautes convoitises, vient de prendre une décision tout-à-fait inouïe; elle a arrêté aujourd'hui qu'il ne serait pas fait mention, dans son rapport, de l'opinion de la minorité. Aussi loin qu'on reporte ses souvenirs, on ne trouve pas d'autre exemple d'un pareil mépris des convenances et de l'équité, car l'usage avait, en quelque sorte, fait passer en force de loi que les rapports des commissions devaient être l'expression simultanée des avis de la majorité et de la minorité. Il ne manquait plus que ce trait à la scandaleuse histoire de la dotation. »

— On nous écrit de Rocroi (Ardennes) que M. Oger, député de cet arrondissement, a été prié par plusieurs de ses commettants de répondre par un vote négatif aux intempérances fiscales de la liste civile. Dans la lettre qui lui a été écrite à ce sujet, on lui fait remarquer qu'un vote d'adhésion dans cette circonstance serait un engagement qu'on invoquerait plus tard pour obtenir en faveur des enfants de Louis-Philippe qui restent à établir les mêmes avantages que pour leurs aînés.

« Il est du devoir d'un député consciencieux, dit la lettre des électeurs de Rocroi, et nous vous le rappelons ici, de repousser vigoureusement tous ces projets scandaleux, de jeter un regard de pitié sur la misère croissante qui afflige les classes les plus laborieuses de la société, et de mettre fin pour toujours à toutes ces tentatives de dilapidation. »

— Le journal la Presse déclare aujourd'hui que la note communiquée publiée par elle, et relative à certaines exigences très-insolentes de la part de la Russie, ne lui a pas été donnée par la légation russe, et qu'elle n'a aucun rapport avec celle-ci. Après cette déclaration, ce journal ajoute : « Seulement le Moniteur parisien a eu tort d'ajouter que notre article était entièrement inexact, car il nous oblige alors à soutenir qu'à l'exception d'un mot qui peut-être a été mis à la place d'un autre, notre récit est entièrement exact, aussi exact qu'il est vrai que des représentations ont été adressées au cabinet français sur le vote de M. le ministre de l'instruction publique en faveur de la nationalité polonaise, et que le ministère ne sait comment y répondre. Le silence que son journal garde ce soir à ce sujet ne le prouve que trop manifestement. »

Le cabinet jugera sans doute à propos de répondre à l'assertion de la Presse.

— On lit dans un journal de Paris :

« M. l'archevêque nommé de Lyon a quitté Paris hier; il se rend au Puy. »

« M. l'évêque de Pignerol est également parti hier pour le Piémont. »

BULLETIN DE LA BOURSE DU 14 FÉVRIER.

Il y a eu aujourd'hui sur le 5 0/0 une assez forte hausse basée principalement sur l'opinion qu'on s'est faite de l'avis de la commission touchant la nature des fonds à émettre en remplacement du 5 0/0.

Le 3 a été demandé à Tortoni à 81 70 et 75. Ouvert au parquet à 81 80, il est monté en peu de temps à 81 90. Ce cours a été le point d'arrêt de la hausse; le 3 n'a pas pu franchir, mais il n'y a eu aucune réaction et le dernier cours du parquet a été 81 90.

À 4 heures on faisait 91 92 1/2.

Faits Divers.

Nous dénonçons à M. le garde-des-sceaux un fait grave et d'une révoltante inhumanité. Les feuilles judiciaires rapportent les détails de la double exécution de Caron et Carpentier, tous deux condamnés à mort par la cour d'assises de Saint-Omer, pour crime d'assassinat. L'exécution a eu lieu, non à Saint-Omer, mais à Arras, ainsi que le voulait l'arrêt, et la loi a été obéie. Mais voici en quoi l'humanité a été offensée : ces deux malheureux, au lieu d'être transportés immédiatement après leur condamnation à Arras où ils auraient attendu le résultat de leur pourvoi et de leur recours en grâce, ont été laissés à Saint-Omer. Quand ils ont appris que tout espoir était perdu, c'est alors seulement qu'on les a fait partir pour leur fatale destination. On les a fait voyager à petites journées, comme s'il se fût agi d'une promenade d'agrément ! Ils ont couché en chemin, c'est-à-dire à Béthune, en sorte qu'entre l'annonce du rejet de leur pourvoi et l'instant où ils ont porté leur tête sur l'échafaud, ils ont subi un premier, un affreux supplice de soixante-douze heures !... Si coupable que soit un homme, ne croit-on pas que cette torture dépasse l'expiation exigée par Dieu et la société ?

A propos de cette exécution, signalons un autre fait. A peine le bourreau avait-il accompli sa tâche, qu'on apprenait que la fille Carpentier venait d'être expulsée d'un couvent de Cambrai dans lequel elle était entrée pour embrasser la vie religieuse. Ce n'est pas qu'elle eût démérité; tous s'accordent à rendre hommage à sa conduite. C'est la condamnation de son père qui seule, dit-on, a motivé cette mesure, que le respectable évêque, M. de Belmas, a vainement combattue. Cet acte d'un préjugé stupide et cruel a été accueilli avec l'indignation qu'on devait attendre du bon sens du Pas-de-Calais.

— On lit dans l'Echo de Valenciennes :

« Un soldat de notre garnison avait avalé, en plaisantant, un écu de cinq francs. Son état avait d'abord donné quelques inquiétudes; mais aujourd'hui il va mieux, boit, mange, se promène avec son écu dans l'estomac et qui n'en veut ou n'en peut pas sortir. Il est à croire que cette pièce ne verra plus la lumière. »

« A cette occasion, nous rappellerons qu'un vieil invalide mourut, il y a quarante ans, à l'hôpital de Lille, et qu'à peine avait-il rendu le dernier soupir, que ses héritiers vinrent trouver l'officier de santé de service à l'hôpital et lui confièrent que le mort avait avalé un écu de six francs pendant les dernières guerres de Hanovre. »

« On ouvrit le corps de l'invalide, et l'on trouva effectivement, à l'entrée des intestins, la pièce de six francs, châtonnée dans cet organe. Les parents du mort reçurent cette pièce et se retirèrent contents : c'était le plus liquide de la succession de l'invalide. Un docteur, témoin de cette opération, existe encore. »

— Trois forçats, dit l'Eclair de la Méditerranée, se sont évadés des bagnes de Toulon, dans les journées des 4, 5 et 6 de ce mois.

Au sujet du dernier forçat, tout l'arsenal a été en mouvement pendant la nuit, parce qu'on le soupçonnait caché dans les barriques qui avoisinent l'établissement du magasin général. En effet, un poste de gardes-chiourmes avait passé la nuit aux environs de ces cabanes de bois; mais c'est l'officier de la direction du port, en faisant sa ronde de nuit, qui découvrit le gîte où s'était blotti le forçat déserteur. Au bruit que l'on fit, le condamné prit la fuite; le poste des gardes-chiourmes et l'officier poursuivirent le fuyard, le sabre à la main. Il parvint à se cacher dans les tuyaux des chaudières à vapeur; débarrassé de ce poste, il prit de nouveau la fuite, et l'obscurité de la nuit lui permit de se dérober de nouveau à la poursuite du poste, des gardes-chiourmes et de la ronde de l'officier qui s'étaient tous ralliés. Le forçat alla se cacher entre des planches. On établit des sentinelles à des distances très-rapprochées; on fouilla partout et on finit par l'arrêter. Il fut garrotté et remis entre les mains des gardes-chiourmes qui les ramenèrent au bague.

Ce forçat est un jeune homme de 28 ans, robuste et beau garçon, condamné à 40 années de travaux forcés; il a déclaré qu'il fallait qu'à la première occasion il éventrât quelques-uns de ceux qui l'avaient poursuivi avec tant d'acharnement.

Les deux autres déserteurs n'ont pas encore été saisis.

Extérieur.

TURQUIE. — La Russie, qui a ses raisons particulières pour pousser à la destruction de tous les vieux usages turcs, encourage singulièrement la Porte à la mise à exécution du *hatti-shériff*. Il paraît décidé que le 1^{er} mars de cette année l'administration sera en vigueur; on a annulé les ventes et des coupons de la perception de l'impôt qui avaient été placés. Douze banquiers arméniens, sous la direction d'un chef, continueront à s'occuper des finances de l'état, et siégeront à l'hôtel des monnaies.

Je crains bien qu'au lieu d'abolir les abus, on ne les centralise.

— Hier au soir 26, le feu a éclaté à la Cité, dans le quartier de Mahmoud-Pacha; mais, grâce à la promptitude des secours, il n'y a eu que quatre boutiques dévorées par les flammes.

— Au bout de quelques mois, plusieurs héritiers du trône ottoman feront à peu près simultanément leur entrée dans la vie. Cinq épouses d'Abd-ul-Medjid sont enceintes.

Variétés.

EXPÉDITION AUTOUR DU MONDE.

Le Journal du Havre publie la lettre particulière que voici : Depuis notre départ de Valparaiso, nous avons toujours vécu avec les sauvages. Arrivés à Amboine depuis peu, nous partons le 17 pour le détroit de Torrès et la Nouvelle-Zélande. De Valparaiso, nous dirigeâmes notre route sur Gambier où nous arrivâmes après une longue traversée. Nous y fûmes reçus par les missionnaires français et toute la population qui saluait en nous les protecteurs contre la reine d'Otaïti, qui, dit-on, voulait s'emparer de l'île. Le dimanche qui précéda notre départ, le commandant d'Urville eut avec le roi une entrevue dans laquelle il lui promit la protection du grand Ariki des Français et lui fit quelques légers présents.

De Gambier, nous nous rendîmes en huit jours aux îles de Nooka-Kiva. Toute la population de la baie Anna-Maria se jeta à la mer et vint entourer le navire avec une telle affluence, que nous fûmes obligés de gréer nos filets d'abordage pour empêcher les femmes de monter. Cependant on le leur permit plus tard, et, pendant notre séjour dans cette île, elles vinrent tous les soirs nous tenir compagnie. De là nous partîmes, et, après avoir traversé l'archipel des îles basses Pomotou, nous arrivâmes à Taïti. Taïti, défigurée par les missionnaires anglais qui veulent y établir l'inquisition, conserve encore quelques traces des beautés qui la firent nommer par Bougainville l'île de Cythère. J'y visitai le tombeau de Pomaré et la jolie baie de Pa-

taïti, où le palais de la reine est établi sur un petit flot.

A notre arrivée dans cette île, nous trouvâmes la frégate la Vénus qui venait y venger un affront. Les missionnaires français, quand ils s'étaient présentés à Taïti, avaient, sur l'instigation des Anglais, été saisis et emprisonnés. C'est de cette injure qu'il s'agissait d'obtenir réparation; aussi la frégate et nous, armés toutes nos embarcations et préparâmes le débarquement de 400 hommes armés; ce que voyant, la reine se décida à donner 10,000 f. de dommages-intérêts, et, comme elle n'a pas de trésor, ce furent les missionnaires anglais qui mirent la main à l'escarcelle.

Après cet exploit nous levâmes l'ancre, traversâmes les îles de la Société, reconnûmes la baie du Massacre, où les embarcations de La Peyrouse furent détruites et les équipages massacrés, mouillâmes pendant huit jours dans la baie d'Apia (îles des Navigateurs), et nous rendîmes de là à Varao.

C'est là que nous retrouvâmes ce Simonnet et son complice Reboul qui, lors de son dernier voyage, désertèrent de l'Astrolabe, et pendant l'affaire qu'elle eut à Tonga-Tabou, près du village de Matanga, chargeaient le fusil du roi Taona, tandis qu'il tirait sur les Français. Le roi de Varao l'envoya à bord, garrotté et gardé par six sauvages.

C'est aussi à Varao que le commandant reçut le rapport fait par un homme échappé au massacre du navire l'Aimable-Joséphine, de Bordeaux, commandé par M. Bureau. Depuis trois ans, le capitaine Bureau était dans ces parages avec un brick armé de dix pièces de canon, de trente fusils et d'une bonne provision de poudre. Il s'occupait, aux îles Viti, dont tous les chefs lui étaient connus, à pêcher des holothuries et de l'écaïlle de tortue, et lors de la catastrophe il était mouillé devant une île appelée Piva, dont le roi, nommé Vacanallassé, venait tous les jours manger à bord.

Un jour, l'équipage étant à terre, Vacanallassé dit au capitaine Bureau de voir avec sa longue-vue ce que faisaient ses hommes, et tandis qu'il était ainsi occupé, il lui asséna un coup de casse-tête et l'étendit mort. Pendant ce temps un autre chef, appelé Malo, massacrait les vingt-quatre hommes de l'équipage, et le brick resta ainsi en la possession de Vacanallassé, qui s'en servit pour commettre des déprédations.

Nous appareillâmes donc de Varao pour les îles Viti, et après avoir failli échouer dans un des canaux qui offrent les seules passes pour arriver à ces îles, nous mouillâmes à Piva sans hisser notre pavillon.

Le commandant députa aussitôt un officier au roi Taona pour le prier de nous prêter main-forte; mais celui-ci répondit qu'il ne le pouvait, ses principaux sujets étant parents de Vacanallassé. Réduits à nos seules forces, la nuit même on arma vingt hommes de chaque navire, et l'on débarqua sans bruit, car on savait que Vacanallassé avait les canons et les fusils du brick. Mais soit que Taona l'eût fait avertir, ou qu'un espion l'eût instruit de notre dessein, nous ne trouvâmes personne, et, après avoir brûlé le village, qui pouvait contenir 400 maisons, bâties en bois et fort grandes, nous retirâmes à bord et hissâmes le pavillon, qui fut assésé de quinze coups de canon.

Après cette expédition, le commandant se rendit à Pao, où Taona le reçut au milieu de sa cour, et lui fit prendre le fiava, tandis que son peuple faisait bouillir, dans une chaudière placée non loin de là, son souper, composé de chair humaine. Taona avait même prié le commandant de lui envoyer le corps de Vacanallassé, s'il parvenait à le tuer, afin qu'il pût en faire un repas de famille (sic).

De Piva nous allâmes mouiller à Sevonka, puis à la baie de Sandal. Enfin, après un assez long séjour dans les Viti, dont nous avions levé toutes les cartes et le plan du port, nous les quittâmes pour nous rendre aux îles Salomon.

Nous y visitâmes la baie des Mille-Vaisseaux, celle de Mendana, le port de l'Astrolabe. A ce dernier mouillage, nous fûmes accueillis par les naturels avec de grandes démonstrations de joie; leurs pirogues entouraient sans cesse les bâtiments, et tant que nous restâmes dans ces îles, nous n'eûmes qu'à nous louer de ces sauvages qui, jusqu'ici, passaient pour inabordable. Nous continuâmes notre route et entrâmes dans les Carolines, où il nous arriva une aventure qui aurait pu devenir sérieuse.

Étant mouillés devant l'île Tsio (groupe Hogoleu), le commandant ordonna à l'ingénieur de faire le tour des îles pour en lever le plan. J'étais de l'expédition; un enseigne commandait le grand canot, armé de dix hommes, d'une espingole et de dix fusils. Nous nous engageâmes dans le détroit qui sépare Soutanga et Chamisso, détroit presque entièrement barré par des rescifs de coraux à fleur d'eau. Nous louvoyions pour donner dans la passe, quand trente-sept pirogues, montées par environ cent cinquante sauvages, se détachent de terre et se dirigent vers nous.

Voyant que le vent ne nous permettait pas de gagner, nous amenâmes et primes les avirons. Dès que nous fûmes à border le rescif, les pirogues s'approchèrent, et il en partit une grêle de projectiles, et entre autres, des zagaies qui, lancées avec force, passèrent au-dessus de nos têtes. Nous primes les armes, on hissa les voiles, et nous parâmes le danger, car toute la population, jusque là inactive sur le rivage, arrivait à pied par le rescif pour seconder les assaillants.

Nous passâmes à ranger les roches et îles semblant de fuir; mais quand nous fûmes un peu au large, nous attendîmes les pirogues qui nous poursuivaient, ayant en tête celles des chefs, montées par vingt-cinq hommes, armées de frondes, de lances et de casse-têtes. Un des chefs se mit à danser sur la plate-forme de sa pirogue, en nous faisant des gestes insultants; puis nous les vîmes amarrer leurs longs cheveux autour de leur tête, se déshabiller et saisir leurs zagaies. Nous remîmes alors à la voile, et donnâmes en plein au beau milieu de cette flottille.

L'espingole, chargée de vingt balles, fit feu sur la deuxième pirogue, tandis que la mousqueterie criblait la première dont le chef fut tué. Tous les sauvages alors se jetèrent à l'eau, et commencèrent à fuir de toutes leurs forces. Nous ne jugeâmes pas à propos de les poursuivre, et rejoignîmes le bord. Cette affaire leur coûta quinze hommes.

Douze jours après, nous étions à Guaham, où nous retrouvâmes les Européens qui nous reçurent à bras ouverts.

Partant de là, nous avons visité une grande quantité d'îles, et nous sommes arrivés ici le 4 février 1839.

J'espère pouvoir écrire de Port Jackson ou d'Hobart-Town, où nous serons dans quatre mois, sauf revirement du commandant, car il change de projets suivant la moindre circonstance. Notre campagne sera complète; outre les glaces, nous avons fait l'hydrographie du détroit de Magellan, et nous partons pour faire l'hydrographie de Torrès, l'un des points les plus difficiles de notre mission. Depuis que nous sommes à Amboine, nous vivons en fête, et il est temps que nous partions, car les bons Hollandais ne savent plus que faire pour nous.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Les nombreuses personnes qui depuis quelque temps se sont présentées chez M. J.-P. Royer, dépositaire des cuirs à rasoirs à ressort chimiques et élastiques de A. Goldschmidt, sont averties, ainsi qu'il leur avait été promis, que les divers genres de

cuirs qu'elles désiraient et qui manquaient pour le moment viennent d'être reçus. Ce retard, qui est peu ordinaire dans les envois de M. A. Goldschmidt, a eu pour cause la dernière foire de Leipzig pour laquelle ce fabricant, si connu en Allemagne pour sa découverte, a été obligé de faire confectionner et envoyer sans relâche depuis plus de deux mois.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler au public que le cuir à raser à ressort marqué A Goldschmidt, si avantageusement connu par les nombreux succès dus à son perfectionnement, tanné et préparé avec une matière chimique qui le con-

serve toujours intact et donne à l'instant un tranchant du plus haut degré aux rasoirs, canifs, instruments de chirurgie, d'anatomie, ou autres, possède l'immense avantage de n'avoir jamais besoin de les faire repasser même sur la pierre à l'huile, ni employer aucune poudre, pâte dite minérale ou autre.

Leur entretien très-simple est indiqué par une instruction qui accompagne chaque cuir.

Désirant prémunir le public contre toutes contrefaçons, imitations, nouveaux brevets dits d'invention, etc., nous le prions de n'ajouter foi qu'au nom et à la signature A. Goldschmidt

apposés sur chaque cuir de leur fabrique. (Voir aux annonces.)

L'illustre Broussais ordonnait à ses malades le *Racahout des Arabes*, substance très-agréable et de la plus facile digestion. Aussi recommandons-nous ce précieux aliment à toutes les personnes atteintes de gastrites ou de maux d'estomac.

BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER.

Trois pour cent. 81 90
Quatre pour cent 104

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE, A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e,

D'un droit de bail fait à M. Lièvre aîné de TROIS PARCELLES de terrain situées à Saint-Just, hors des barrières.

Le lundi 2 mars 1840, à dix heures du matin, dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e, il sera procédé, par le ministère de M^e Darmès, notaire, à l'adjudication du droit de bail passé à M. Lièvre, devant durer encore seize années :

1^o D'une parcelle de terrain d'une étendue de 155 ares, située à Saint-Just, joignant immédiatement les barrières de Trion, et en dehors. Ce terrain, par sa position, conviendrait parfaitement à des constructions pour entrepôt.

2^o D'une autre parcelle d'une étendue de 21 ares, située au même lieu.

3^o D'une autre parcelle d'une étendue de 6 $\frac{1}{2}$ ares, située à Saint-Just, quartier de Loyasse.

Mise à prix sur les trois parcelles réunies : 600 fr. par an. Pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et du bail à céder. (1643)

ANNONCES DIVERSES.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR.



SERVICE DU RHONE.

Départs, tous les jours, à six heures du matin, du port de la Charité, pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE et ARLES.

Les bureaux sont quai de Retz, 42, et quai de la Charité. (318)

(2108) SIROP ANTI-GOUTTEUX,

DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par la seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans le monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouvent qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

Correspondants : A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; à Villefranche, Voituret; à Grenoble, H. Bouteille; à Bourg, Béraud; à Nantua, Mercier; à Belley, Martin; à Lons-le-Saunier, Mangin; à Saint-Etienne, Garnier; à Roanne, Labor; à Mâcon, Lacroix; à Chalon, Paquelin; à Charolles, Bert; pharmaciens qui procureront et le médicament et l'instruction.

LOOCH SOLIDE DE GALLOT,

PHARMACIEN,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55, A PARIS.

Rhume supérieure aux autres pectoraux pour guérir les rhumes, catarrhes, maladies de poitrine, etc. — Dépôt à la pharmacie des Célestins, à Lyon. (124—4230)

MAUX DE DENTS

ANCIEN MÉDECIN
NAPOLÉON.

fr. 75 c. le flacon.

Dépôts à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, et dans toutes les villes. (115—4190)



PRIX:
avec vis en bois,
5, 6, 7 fr.

GOLDSCHMIDT ET C^{ie}, DE BERLIN,

FABRICANTS DE

CUIRS ELASTIQUES A RASOIRS.



PRIX:
avec vis en fer,
8, 9, 10, 12 fr.

L'UNIQUE DÉPOT approuvé pour Lyon et le département du Rhône est chez M. J.-P. Royer, quincaillier-parfumeur, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreux, n° 7, à Lyon.

A LA MÊME ADRESSE :

Assortiment d'articles pour bals et soirées, tels que parures, carnets, chaussures, ganterie, etc., tabletterie, stores, écrans, nouveautés, jouets d'enfants, articles de chasse et de pêche.

DÉPOT des parfumeries de la maison L.-T. Piver, de Paris, brevetée, et des principaux parfumeurs.

MAGASIN SPECIAL pour toutes chaussures de Paris pour dames; fabrique de pantoufles pour toutes saisons.

Bottines satin turc, forts souliers. 8 f. 90 c.

— forts escarpins. 8 25

Chaussons pour bal, satin blanc ou noir. . . 3 50

Toute la chaussure dont le prix-courant se délivre au magasin est à des prix aussi avantageux.

POMMADE Amandine aux limaçons, inventée par feu J.-P. Royer, ancien parfumeur du roi, breveté, bien préférée pour ses matières nutritives et adoucissantes à l'Amandine Laboullée, pour blanchir la peau, la préserver de gerçures et boutons sanguins, et les faire disparaître de suite. (8415)

MAISON DE SANTÉ

DES BAINS ROMAINS,

A SAINT-JUST (LYON), RUE DES FARGES, N°S 17 ET 29.

Cet établissement, le plus ancien de tous ceux qui existent à Lyon, est dirigé par M. et M^{me} Bonnet, qui en sont les propriétaires. Il se compose de vastes bâtiments parfaitement appropriés à leur destination, entourés de cours et jardins. Il est situé dans une position magnifique, sur le beau coteau de Saint-Just.

Cette maison de santé, destinée jusqu'à présent aux maladies mentales de l'un et l'autre sexe, est aujourd'hui exclusivement consacrée aux femmes aliénées, âgées et infirmes.

Les malades sont soignées par des sœurs hospitalières, sous la direction de M^{me} Bonnet.

Elles sont divisées en trois classes parfaitement distinctes, et placées dans l'une ou l'autre, selon le désir des parents qui ont aussi la liberté de choisir le médecin qui doit diriger le traitement.

Le médecin consultant est M. le docteur Botteux, inspecteur des maisons d'aliénés du département. (8040)

DRAGEES DE CUBÉBINE

DE LABELONIE, sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte: 3 f. — Pharmaciens dépositaires: MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins, à Lyon; Ayot, successeur de M. Voituret, à Villefranche; Michel, à Tarare; Béraud, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Langeron, à Chalon-sur-Saône; Chervette et Mercier, à Roanne; Garnier-Martin et Chermeson, à Saint-Etienne; Rouvière, à Vienne; Bouteille, Grande-Rue, à Grenoble; Reboulet, à Valence; Victor Vidal, à Romans, tous pharmaciens. (123—4224)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkelt, droguiste, rue du Terrallé. (2023)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

(8050) POUR CAUSE DE DÉPART.

A VENDRE A L'AMIABLE ET AVEC FRANCHISE. Une jolie jument de selle, de belle robe, de race limousine et arabe, bien dressée.

S'adresser rue Imbert-Colomès, n° 19, au 2^e.

ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DES PONTS

SUR LE RHONE, A LYON.

Grand tènement de 120 mille mètres de terrain appelé Grand-Pré-du-Lac, destiné au nouveau grand Jeu-de-Boules, aux Brotteaux.

On propose d'en louer 30 mille mètres environ tout autour de l'enceinte, en bloc ou en partie brisée, et dans des positions propres à y établir des jardins, de légères constructions, pour établissement de cafés, restaurants, et même, au besoin, pour servir de maison de campagne.

Les personnes qui désireraient devenir locataires pourront s'adresser, tous les jours non fériés, de midi à trois heures, aux bureaux de cette administration, port des Cordeliers, 57, au 2^{me}, et y prendre connaissance du plan de distribution des emplacements à louer et des conditions des baux qui pourront être passés pour trois, six et même neuf ans si on désire. (368)

SIROP PECTORAL INCISIF DE DEHARAMBURE.

Ce Sirop est approuvé :

1^o Par le collège de pharmacie et la faculté de médecine de Paris;

2^o Par divers arrêtés administratifs;

3^o Par décision ministérielle du 28 août 1828 et par arrêt de la cour royale d'Orléans en date du 4 août 1838.

Ce Sirop est composé de plantes et fleurs incisives et pectorales; il facilite l'expectoration, calme les toux violentes, convulsives, et les pituites. Il est surtout infailible dans les oppressions catarrhales, l'asthme et la coqueluche.

Le dépôt est chez MM. André, à Lyon; Batilliat, à Villefranche. (4233—126)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 15 FÉVRIER.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.,	2,200	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	900	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	700	315
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	"	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. m. de bon.	"	
1,500	800	Idem.	M. Grang. et Cui.,	"	
4,000	"		Ce des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.,	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	6,200	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. lyon. bat. à vap.	4,280	
800	500		Rhône supérieur,	400	
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,	"	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	920	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'île-Barbe,	1,500	
1,800	1,000		Pontet gare de Vaise	"	
6,000	"		Canal de Givors,	"	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à v. de Per.,	5,000	15,650
800	"	Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.)	"	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon,	2,020	
700	750		Caisse Ce de best.,	"	880
Illimité.	"	30 m. et 30 s.	Omnium,	"	
2,000	"		Soc. river. d'assur.,	520	

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.